



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève



La liberté d'entreprendre et le partenariat social

Blaise Matthey

Directeur Général

19 juin 2015



Partenariat social

Bénéfique pour les entreprises?
Nécessaire?



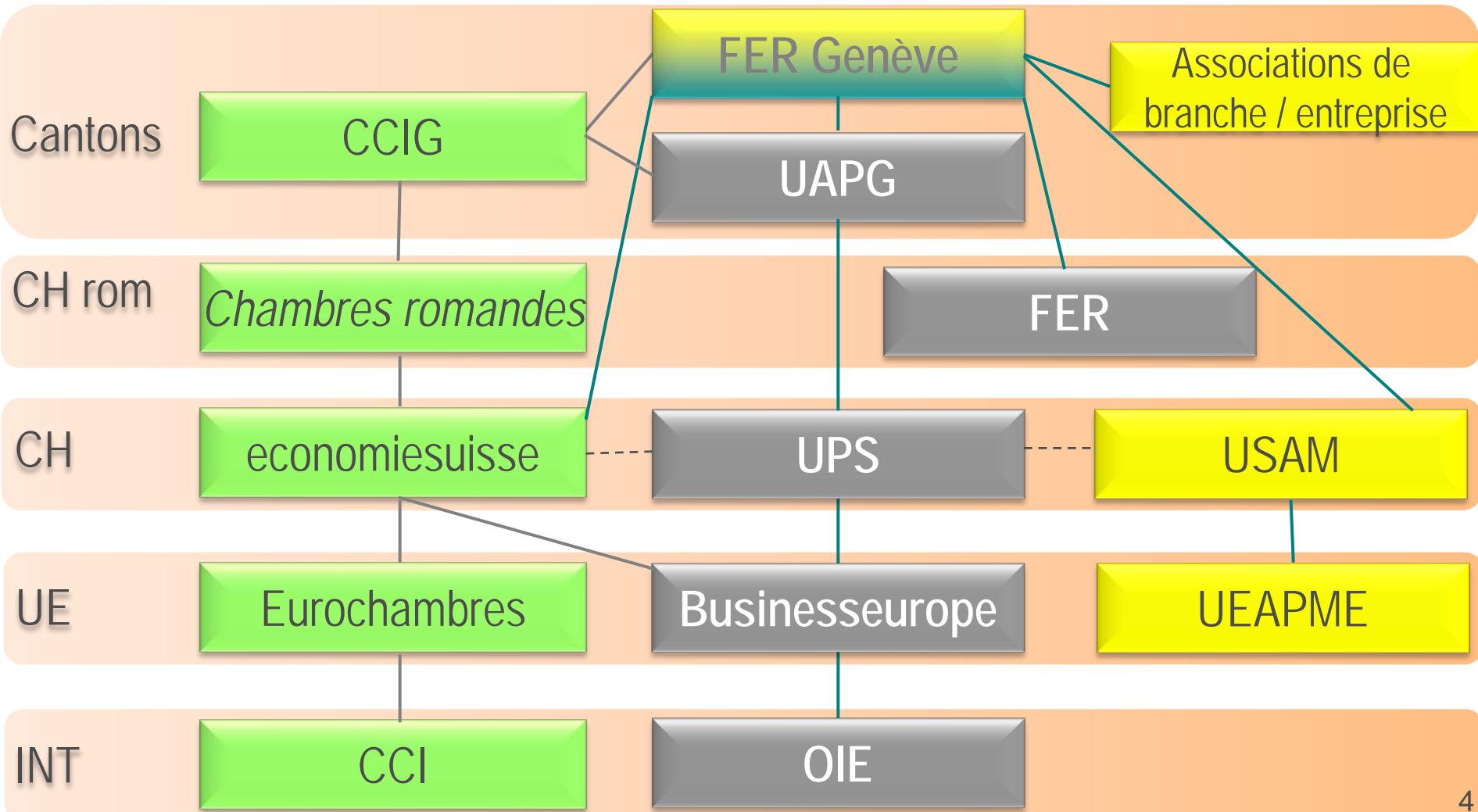
I) Définitions

➤ Partenariat social

- Basé sur les droits fondamentaux (liberté personnelle, liberté économique, liberté d'association et liberté syndicale)
- Dialogue
 - Entre employeurs et travailleurs
 - Indépendamment de l'Etat
 - Porte sur le cadre politique
 - Et sur le cadre économique



II) Les acteurs du côté patronal et leur rôle





III) Les objectifs et les conditions du dialogue social

- Objectif du dialogue social
 - Maintenir / développer une économie forte afin de fournir des emplois

- Obligations des parties
 - Bonne foi → bannir les comportements déloyaux et les affirmations erronées
 - Bonne volonté
 - Respect
 - Approche économique basée sur la compétitivité
 - Représentativité des parties



IV) Les lignes directrices du côté patronal

a. Marché du travail

1. Formation

Collaboration entre :

- Les organisations professionnelles et économiques, syndicats compris !
- Et les autorités

De la formation initiale à la formation supérieure , incluant la formation continue

Prise en compte des besoins des apprentis / apprenants et des entreprises

2. Ouverture et flexibilité

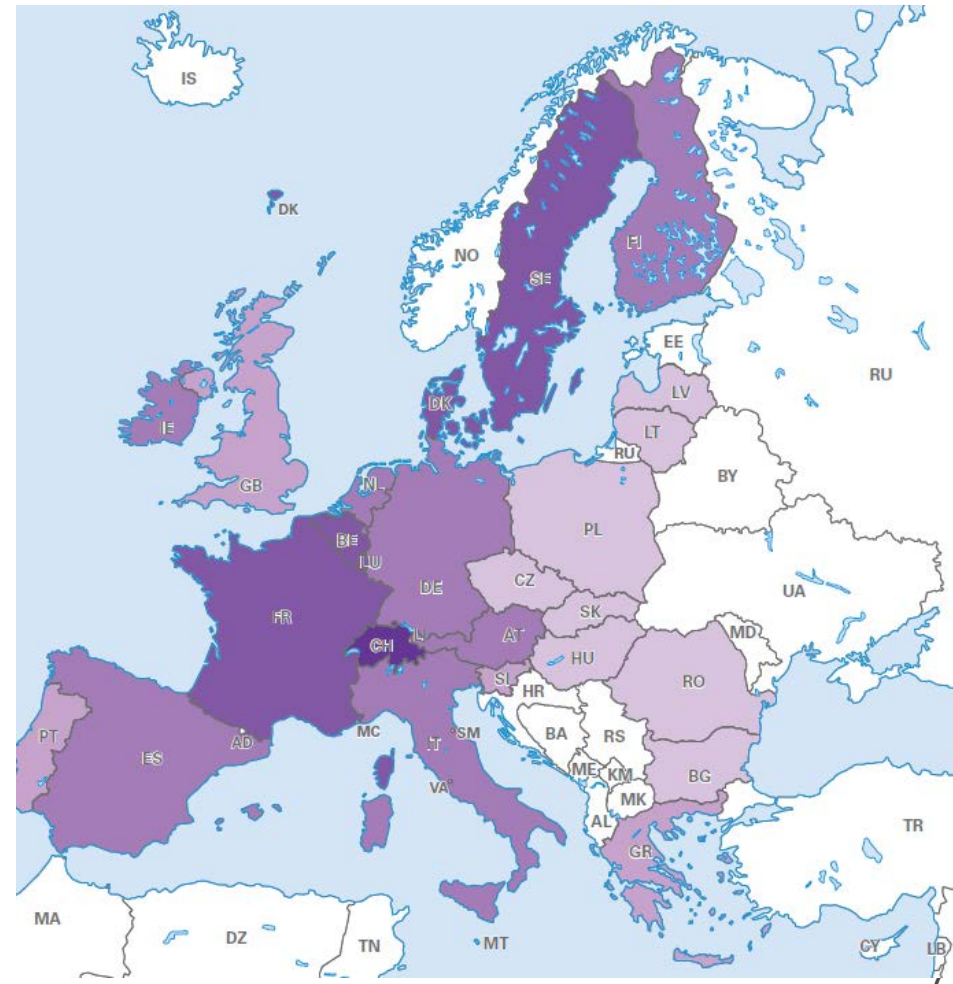
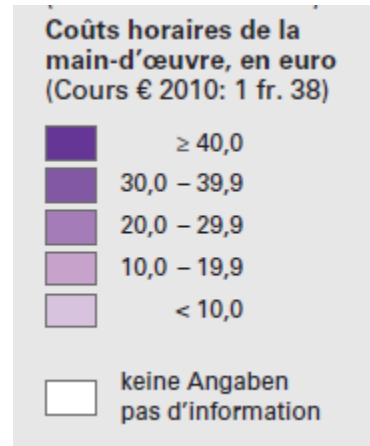
- Faciliter la venue de main-d'œuvre qualifiée → d'importance vitale pour les entreprises
- Flexibiliser le travail dans les entreprises pour s'adapter au mode de vie d'aujourd'hui



IV) Les lignes directrices du côté patronal

b. Place économique suisse
Coûts horaires du travail parmi les
plus élevés du monde !

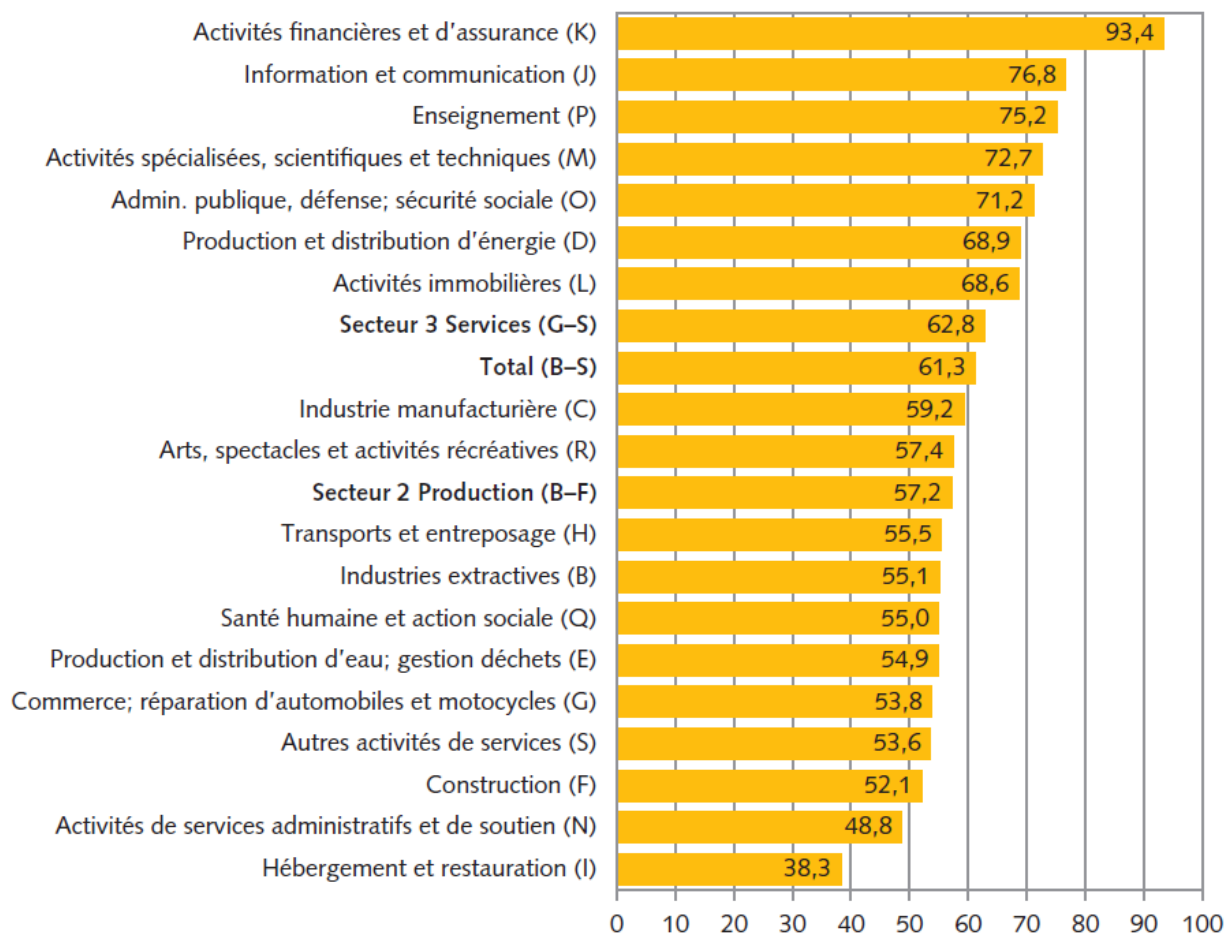
→ Il faut donc combattre les facteurs
d'aggravation des coûts salariaux
en s'opposant aux mécanismes
bloquants





Coûts de la main-d'œuvre par heure travaillée selon les sections économiques, en 2012

Suisse (secteur privé et secteur public), y compris les apprentis, en francs





IV) Les lignes directrices du côté patronal

c. Principe de flexicurité

- Flexibilité des normes du marché du travail + assurance pour protéger les travailleurs contre les aléas du marché du travail et assurer leur retraite
- Efficacité du système de sécurité sociale suisse

d. Poursuite du dialogue social et de la paix du travail

Partenariat social :

- Il est le fruit de concessions réciproques
- La CCT en est l'instrument privilégié



IV) Les lignes directrices du côté patronal

e. Les incertitudes autour du dialogue social

1. Globalisation

- Structure de direction mobile → difficultés dues aux changements de partenaires

2. Individualisme

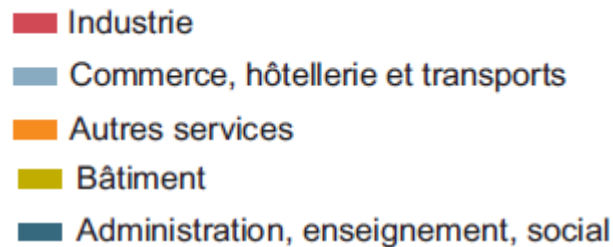
- Solidarité remise en cause
- Partenariat social est un concept peu glamour
- Repose sur des bases qui diminuent



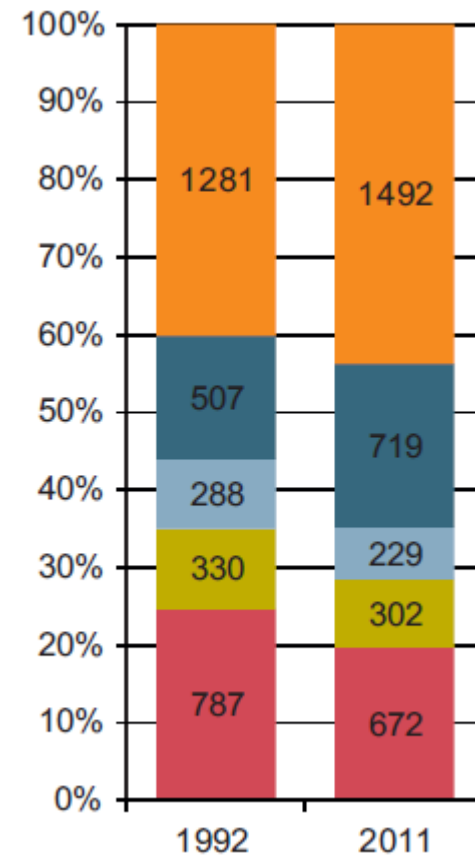
IV) Les lignes directrices du côté patronal

3. Evolution des métiers

- Dans une usine de machines, environ 50% des personnes travaillent dans les services et non à la production
- Elévation des qualifications
- Disparition de certains métiers
- Difficultés de créer de nouvelles relations entre partenaires dans les nouveaux métiers



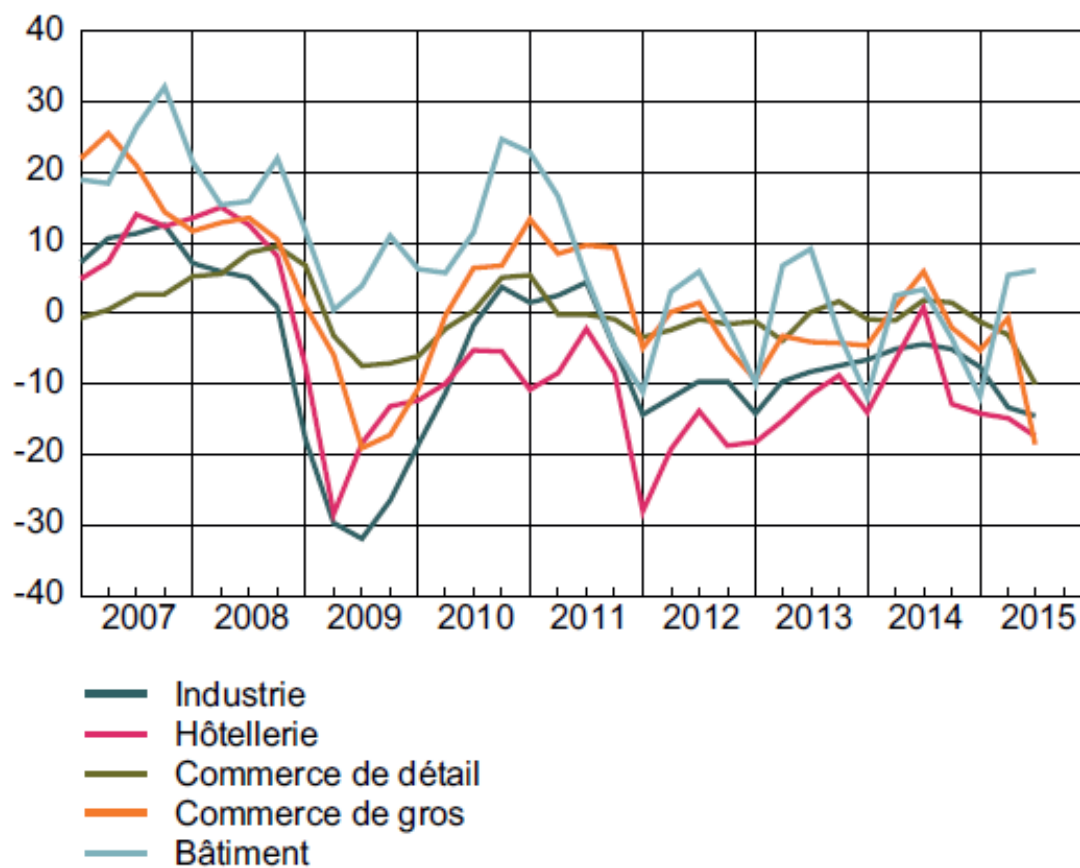
Variation de la répartition de l'emploi





IV) Les lignes directrices du côté patronal

G 7 : Indicateur KOF de l'emploi par secteur





IV) Les lignes directrices du côté patronal

4. Approche médiatique
 - Médiatisation accrue des conflits
 - Induit leur banalisation
 - Et influence les discussions qui peuvent devenir publiques

5. Rôle de l'Etat et politisation des relations industrielles
 - La voie politique permet d'obtenir des résultats
 - Mais elle est nuisible à long terme au partenariat social



IV) Les lignes directrices du côté patronal

6. Représentativité des organisations, leurs membres et leurs prestations
 - Tendance à une structure individuelle (diminution du nbre d'associations)
 - Glissement du partenariat social de branche vers un partenariat cadre
 - Organisations patronales doivent proposer des services afin de mieux fédérer et de pouvoir assurer la défense des diverses professions



V) Conclusion

La liberté d'entreprendre et le dialogue social
sont compatibles

www.fer-ge.ch